

Le gazouillis de la plaine

Bulletin de Juillet 2024

Edito du Maire



Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2-5 Budget 2024
- 6 Elections européennes
- 7 Elections législatives
- 8 Les aides facultatives du CCAS
- 9 Le transport solidaire
- 10-11 Focus déchets
- 12-16 Conseil municipal des enfants
- 17 Le repas des aînés et du personnel communal
- 18 Des Argensonnaises à l'honneur !
- 19 La Fête du pain à Belleville
- 20 Une 4ème participation au festival La 5ème saison
- 21-22 Travaux sur le clocher de l'église de Prissé
Les travaux et projets prévus en 2024
- 23-27 SMAEP 4B – Articles qualité de l'eau
- 28-30 La parole aux associations communales
- 31 Bibliobus
- 32 La page Facebook « Commune de Plaine-d'Argenson »
A vos agendas

Directeur de publication : J-F. Salanon

Mail : legazouillisdelaPlaine@gmail.com

Raynaud Imprimeurs

79160 Coulonges sur l'Autize

ISSN : 2801-4898



10-31-1336

Madame, Monsieur,
Chers Argensonnaï, chères Argensonnaïses,

Une fois n'est pas coutume !

Pour ce douzième numéro du Gazouillis de la Plaine, et pour la première fois, mon édito ne respectera pas la neutralité politique à laquelle je me suis jusqu'à présent astreint.

Je l'assume totalement. N'en déplaise à certains !

Mes propos n'engagent que moi et aucunement l'équipe municipale qui m'entoure.

Le 9 juin dernier, notre pays a connu un premier cataclysme politique avec l'arrivée de l'extrême droite en tête des résultats nationaux aux élections européennes.

D'années en années, l'extrême droite prospère sur la colère et les difficultés des populations.

Ne nous y trompons pas, révisons l'histoire des nations, l'extrême droite véhicule dans la société des idées racistes, antisémites, islamophobes, homophobes et xénophobes.

Elle est à mes yeux, un danger pour notre démocratie et notre République.

Tout le contraire de ce pourquoi je me suis engagé depuis plus de 20 ans au service du public, notamment à promouvoir le bien vivre ensemble.

Et ce pourquoi, je m'interroge aujourd'hui sur la suite à donner à cet engagement.

Dans la foulée de ses élections européennes, le Président de la République a pris une très lourde décision en convoquant des élections législatives.

Celle-ci prise dans la plus grande précipitation a plongé nombre d'élus dans la sidération.

Le résultat de ces élections que nous connaissons désormais a conduit le pays dans une situation inédite et immédiatement inextricable puisqu'à l'heure où je rédige ces quelques lignes, il semble bien difficile de trouver la majorité solide et nécessairement plurielle que le Président de la République appelle de ses vœux.

Après l'inconséquence du Président de la République, le peuple a choisi.

Il en est ainsi !

Nous ne pouvons qu'être inquiets pour les prochains mois.

Malgré toute la déception et la tristesse que je ressens en analysant les résultats locaux de ces élections, je me dois d'assumer les responsabilités qui sont les miennes pour presque deux années encore. Ensuite, nous verrons bien...

La situation météorologique de ces derniers mois est à l'image du contexte politique actuel.

Rien ne va plus !

Va-t-on enfin pouvoir bientôt profiter durablement du beau temps, de vacances tant attendues, des soirées en extérieur, avec les amis et la famille ? Je l'espère et je vous le souhaite.

Vous trouverez dans les pages qui suivent, différentes actualités qui font ou retracent la vie de nos villages.

J'espère vous retrouver nombreux(ses) à l'occasion des traditionnelles animations qui vont jalonner la période estivale et qui fondent le bien vivre ensemble que j'évoquais plus avant.

Aujourd'hui, les mots qui suivent prononcés par Victor Hugo résonnent avec force :

« *Étouffez toutes les haines, éloignez tous les ressentiments, soyez unis : vous serez invincibles.* »

Bel été et bonne lecture,

Bien à vous,

Jean-François SALANON



Budget 2024

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2024 a été voté le 11 avril 2024 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat de la commission budget et travaux réunie le 03 avril 2024. Il a été établi avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- Mobiliser des subventions auprès des différents organismes chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents municipaux, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre

- Des impôts locaux : maintien des taux depuis la création de la commune nouvelle,
- Des prestations fournies à la population (cantine, garderie,)
- Des revenus des immeubles : location de 33 logements communaux et location de nos différentes salles des fêtes : trois sur la commune de Prissé-Charrière, une sur Belleville et une sur Saint-Etienne-la-Cigogne.
- Aux dotations versées par l'Etat,
- À diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 1 364 389,31 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 326 510 euros des dépenses de fonctionnement de la commune.

Finalement, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 1 047 243,11 euros.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	453 498,33	Excédent brut reporté	171 970,41
Dépenses de personnel	337 460,00	Recettes des services	103 500,00
Autres dépenses de gestion courante	235 375,78	Impôts et taxes	547 401,00
Dépenses financières	16 530,00	Dotations et participations	289 952,00
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	188 000,00
Autres dépenses FPIC	3 500,00	Recettes exceptionnelles	1 265,90
Dotations provisions	879,00	Recettes financières	0,00
Total dépenses réelles	1 047 243,11	Autres recettes (IJ)	2 300,00
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0,00	Total recettes réelles	1 304 389,31
Virement à la section d'investissement	317 146,20	Produits (écritures d'ordre entre sections)	60 000,00
Total général	1 364 389,31	Total général	1 364 389,31

Dans la continuité de l'année 2022, l'année 2023 a été marquée par une forte inflation. La commune a, par conséquent, décidé de rester prudente et d'augmenter à nouveau les charges à caractère général (fourniture d'eau, de carburant, de produits d'entretien mais aussi d'électricité, même si la commune a une politique d'investissement visant à maîtriser sa consommation énergétique : le principal projet réalisé en 2023 a été le remplacement pour l'ensemble du parc d'éclairage public avec des ampoules LED, projet hautement financé par l'obtention de subventions.

Augmentation également des charges de personnel en raison, entre autres, d'une prime d'inflation accordée aux agents et de l'augmentation de la participation employeur au frais de prévoyance à la charge des salariés.

c) La fiscalité

Maintien des taux d'imposition pour l'année 2024. Les taux communaux restent faibles par rapport aux communes voisines et aux communes du département. Le maintien des taux est dû à la volonté des élus de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 11.20 %
- Taxe foncière sur le bâti : 32.31 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 42.55 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 298 053 €

d) Les dotations et participations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 289 952 € soit une légère hausse par rapport à l'an passé. La commune, continue de bénéficier des avantages accordés aux communes nouvelles, pour l'attribution des dotations.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- Toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- Les recettes dites patrimoniales telles que les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public, de la voirie, travaux de rénovation énergétique...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	255 694.23	Virement de la section de fonctionnement	317 146.20
Remboursement d'emprunts	51 374.00	FCTVA	40 000,00
Cautions (remboursement)	5 000,00	Cautions (perception)	5 000,00
Travaux de bâtiments (logements communaux, école, étude travaux restauration Eglise de Saint Etienne)	170 181.58	Mise en réserves	335 961,00
Travaux de voirie	204 827.41	Subventions	167 751.80
Aménagement extérieur et des bourgs (engazonnement cimetière, création voie verte...)	96 311,78		
Autres dépenses(acquisitions)	20 920,00		
Conseil Municipal Jeunes	1 550,00		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	60 000,00		
Total général	865 859	Total général	865 859

Les logements communaux, qui sont vétustes, sont rénovés, en régie, par les agents communaux, au départ des locataires, permettant ainsi à leurs successeurs de bénéficier de logements moins énergivore et remis au goût du jour.

Même si la commune souhaite maintenir son niveau d'investissement elle reste très vigilante quant aux dépenses investies, compte-tenu du contexte économique général. Ainsi le conseil a choisi de privilégier certains travaux, moins onéreux que d'autres (ex : choix d'enherber les cimetières plutôt que de réaliser des travaux de remplacement de menuiseries extérieurs à la salle de la cure), de réduire l'enveloppe budgétaire de certains postes de travaux (ex : travaux de voirie) ou de reporter certains travaux à l'année suivante et de retenir des projets prévus au programme électoral municipal, pour lesquels l'obtention des subventions est quasi sûres (ex : création d'une voie verte) et les projets les mieux subventionnés (ex : voie verte, rénovation énergétique école, ...). Cette gestion des dépenses d'investissement permettra d'assurer le financement de dépenses imprévues en cours d'année si nécessaire.

Une enveloppe budgétaire assez conséquente a également été prévue pour les études :

- Pour la restauration de l'église de Saint Etienne la Cigogne, ligne budgétaire déjà abondée l'an passé et augmentée cette année,
- Pour la rénovation du groupe scolaire et l'extension de la garderie,
- Pour le projet de réhabilitation des anciennes mairies déléguées.

Ces études devraient être, en partie, subventionnées, mais par prudence, la commune n'a pas budgétisé de recettes en dehors de celles qui sont sûres (diagnostic église).

Enfin l'acquisition de matériel technique pour faciliter et assurer la qualité du travail des agents de la commune (ex : broyeur, matériel de cuisine...) et du matériel d'équipement (ex : tables pour la salle des fêtes de Saint-Etienne-la-Cigogne).

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 1 364 389.31 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 865 859.00 €

c) Principaux ratios (996 habitants) :

Dépenses réelles par habitant : 991.20 €

Produits des impositions par habitant : 299.25 €

Recettes réelles de fonctionnement par habitant : 1 136.96 €

d) Etat de la dette :

Cinq emprunts contractés restent à rembourser :

Deux pour la Commune de Prissé-la-Charrière pour les travaux au restaurant scolaire et l'aménagement du village de la Fricaudière.

Un pour l'ancienne commune déléguée de Belleville pour la restauration du Four à Pain et l'acquisition d'une parcelle. Cet emprunt avait été renégocié.

Deux pour l'ancienne commune déléguée de Saint Etienne la Cigogne.

Montant du capital restant dû au 01/01/2024 : 597 550.27 €

Montant des intérêts restant dû au 01/01/2024 : 110 126.64 €

Elections européennes

Les élections européennes se sont déroulées le 9 juin 2024.
Sur la commune de Plaine d'Argenson, les résultats ont été les suivants :

Nombre d'électeurs inscrits : 704

- Bureau de vote n°1 (Prissé-la-Charrière) : 451
- Bureau de vote n°2 (St-Etienne-la-Cigogne) : 253

Nombre de suffrages exprimés : 353 (50,14 %)

- Bureau de vote n°1 : 228
- Bureau de vote n°2 : 125

Nombre de bulletins blancs : 10

- Bureau de vote n°1 : 4
- Bureau de vote n°2 : 6

Nombre de bulletins nuls : 9

- Bureau de vote n°1 : 7
- Bureau de vote n°2 : 2

Résultats

• Reconquête ! (Marion Maréchal)	21 voix (5,95 %)
• La France Insoumise – Union Populaire (Manon Aubry)	28 voix (7,93 %)
• Rassemblement National (Jordan Bardella)	98 voix (27,76 %)
• Les Ecologistes – EELV (Marie Toussaint)	26 voix (7,37 %)
• Parti Animaliste (Hélène Thouy)	15 voix (4,25 %)
• Renaissance (Valérie Hayer)	39 voix (11,05 %)
• Equinoxe Ecologie Pratique (Marine Cholley)	1 voix (0,28 %)
• Ecologie Positive et Territoires (Yann Wehring)	1 voix (0,28 %)
• Union Populaire Républicaine (François Asselineau)	1 voix (0,28 %)
• Les Républicains (François-Xavier Bellamy)	23 voix (6,52 %)
• Lutte Ouvrière (Nathalie Arthaud)	2 voix (0,57 %)
• NPA – Révolutionnaires (Selma Labib)	1 voix (0,28 %)
• Les Patriotes (Florian Philippot)	4 voix (1,13 %)
• Place Publique – Parti Socialiste (Raphaël Glucksmann)	52 voix (14,73 %)
• Alliance Rurale (Jean Lassalle)	25 voix (7,08 %)
• Parti Communiste Français (Léon Deffontaines)	11 voix (3,12 %)
• Ecologie au Centre (Jean-Marc Governatori)	3 voix (0,85 %)
• Europe Démocratie Espéranto (Laure Patas d'Illiers)	2 voix (0,57 %)

Les 20 autres listes et candidats en lice n'ont obtenu aucune voix.

Elections législatives

Les élections législatives se sont déroulées les 30 juin et 7 juillet 2024.
Sur la commune de Plaine d'Angenson, les résultats ont été les suivants :

Premier tour

Nombre d'électeurs inscrits : 706

- Bureau de vote n°1 (Prissé-la-Charrière) : 453
- Bureau de vote n°2 (St-Etienne-la-Cigogne) : 253

Nombre de suffrages exprimés : 472 (66,85 %)

- Bureau de vote n°1 : 316
- Bureau de vote n°2 : 171

Nombre de bulletins blancs : 11

- Bureau de vote n°1 : 7
- Bureau de vote n°2 : 4

Nombre de bulletins nuls : 4

- Bureau de vote n°1 : 4
- Bureau de vote n°2 : 0

Résultats

- | | |
|--|--------------------|
| • BATHO Delphine (Ecologistes) | 193 voix (40,89 %) |
| • BAUDEZ Emilie (Les Républicains) | 46 voix (9,75 %) |
| • BOURDON Guy (Reconquête) | 12 voix (2,54 %) |
| • GARAUULT Mélody (Rassemblement National) | 163 voix (34,53 %) |
| • BIZARD Frédéric (Ensemble – Majorité présidentielle) | 54 voix (11,44 %) |
| • GORIZZUTTI Roger (Extrême gauche) | 4 voix (0,85 %) |

Second tour

Nombre d'électeurs inscrits : 706

- Bureau de vote n°1 (Prissé-la-Charrière) : 453
- Bureau de vote n°2 (St-Etienne-la-Cigogne) : 253

Nombre de suffrages exprimés : 463 (65,58 %)

- Bureau de vote n°1 :
- Bureau de vote n°2 :

Nombre de bulletins blancs : 24

- Bureau de vote n°1 : 14
- Bureau de vote n°2 : 10

Nombre de bulletins nuls : 5

- Bureau de vote n°1 : 3
- Bureau de vote n°2 : 2

Résultats

- | | |
|--|--------------------|
| • BATHO Delphine (Ecologistes) | 261 voix (56,37 %) |
| • GARAUULT Mélody (Rassemblement National) | 202 voix (43,63 %) |

Les aides facultatives du Centre Communal d'Action Sociale

N'hésitez pas à solliciter le CCAS, par l'intermédiaire du secrétariat de mairie pour connaître les aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Les dossiers de demande d'aide sont anonymisés avant d'être présentés au Conseil d'administration.

Type d'aide	Bénéficiaires	Modalités et conditions d'attribution	Montant de l'aide	Justificatifs à fournir
Aide pour l'équipement des apprentis (Vêtements de travail, outillages)	Apprenti(e)s ayant leur résidence principale sur la commune de <u>Plaine-d'Argenson</u>	Aide attribuée sans condition de ressources. Une seule aide attribuée pour toute la durée de l'apprentissage.	Montant des dépenses d'équipement dans la limite de 200 €.	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Contrat d'apprentissage ● Factures d'achats des équipements de travail ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour la formation à la conduite (Permis AM)	Personnes âgées de 14 à 25 ans, ayant leur résidence principale sur la commune de <u>Plaine-d'Argenson</u>	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 900 €) Une seule aide attribuée par demandeur.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 100 €	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture auto-école ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour la formation à la conduite (Permis B)			Montant des dépenses engagées dans la limite de 200 €.	
Aide pour l'adhésion à une association culturelle ou sportive (Coûts d'adhésion ou frais de licence sportive)	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de <u>Plaine-d'Argenson</u>	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 900 €) Une seule aide attribuée par demandeur. Pas de condition d'âge.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 25 €	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Carte d'adhérent avec cachet administratif de l'association ou licence sportive pour l'année en cours. ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire
Aide pour l'apprentissage de la natation	Toute personne ayant sa résidence principale sur la commune de <u>Plaine-d'Argenson</u>	Aide attribuée sous conditions de ressources (QF < 900 €) Une seule aide attribuée par demandeur.	Montant des dépenses engagées dans la limite de 50 € (si QF inférieur à 900 €).	Aide versée sur présentation de justificatifs nominatifs <ul style="list-style-type: none"> ● Pièce d'identité du demandeur (ou du représentant légal) ● Certificat de scolarité ● Justificatif de domicile (de moins de 6 mois) ● Facture centre aquatique ● Attestation de coefficient familial délivrée par la CAF ou par la MSA. ● Relevé d'identité bancaire

A l'exception de l'aide pour les apprentis accordée sans condition de ressources, les autres dotations sont réservées aux foyers justifiant d'un QF (coefficient familial) inférieur à 900.

Comment est calculé le quotient familial

Le quotient familial est un outil de mesure de vos ressources mensuelles. Il tient compte à la fois de vos revenus professionnels et/ou de remplacement (indemnités, par exemple), des prestations familiales mensuelles perçues (y compris celles versées à des tiers comme l'APL) et de la composition de la famille. Il est actualisé lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle...etc...

S'il est calculé à partir des ressources annuelles imposables de l'année civile de référence (avant abattements fiscaux), il tient compte néanmoins des périodes de cessation d'activité de l'allocataire ou de son conjoint éventuel en neutralisant ou en appliquant un abattement sur les revenus professionnels et/ou de remplacement.

Le mode de calcul

- Prendre le 1/12ème des ressources imposables de l'année (avant abattements fiscaux)
- Ajouter les prestations mensuelles
- Diviser ce total par le nombre de parts (voir ci-dessous)

1 ou 2 parents et 1 enfant = 2,5 parts, 1 ou 2 parents et 2 enfants* = 3 parts, 1 ou 2 parents et 3 enfants* = 4 parts, 1 ou 2 parents et 4 enfants* = 4,5 parts. Au-delà du 4ème enfant, ajouter 0,5 part par enfant*. Pour chaque enfant handicapé, ajouter 0,5 part supplémentaire.*

** Il s'agit des enfants à charge bénéficiaires de prestations familiales.*

Le QF est celui calculé par les organismes chargés de verser les aides financières à caractère familial ou social (CAF ou MSA) et doit être justifié par le demandeur par le biais d'une attestation délivrée par ces organismes.

Le transport solidaire

A l'initiative du CCAS et en partenariat avec « CIF-CSP Solidaires entre les âges », une offre de transport solidaire existe sur notre commune depuis mi-octobre 2023.

N'hésitez pas à vous en saisir !

Le transport solidaire est un service d'entraide citoyenne qui contribue au lien social. Il met en relation des bénéficiaires et des chauffeurs solidaires.

Il permet à des personnes qui, définitivement ou momentanément, rencontrent des difficultés de mobilité ou qui n'ont plus la capacité de se déplacer par leurs propres moyens (ou via d'autres dispositifs de transport existants) de se rendre en un lieu particulier.

Les raisons du déplacement peuvent être de natures diverses (courses, rendez-vous médicaux, etc...) et non limitatives.

Comment cela fonctionne ? Très simplement !

- Les chauffeurs et les bénéficiaires s'inscrivent au dispositif auprès du secrétariat de mairie.
- La plateforme téléphonique professionnalisée du CIF-SP réceptionne et traite les demandes de trajets des bénéficiaires et gère la mise en relation avec un chauffeur disponible.
- Le chauffeur s'accorde avec le bénéficiaire et effectue le trajet avec son véhicule personnel.
- A l'issue du transport, le bénéficiaire indemnise directement le chauffeur bénévole selon un barème défini (autour de 0,37€/km) permettant de couvrir les frais de carburant.
- L'association CIF-SP assure le suivi des chauffeurs et des bénéficiaires.

Vous rencontrez des difficultés de mobilité, inscrivez-vous en tant que bénéficiaire auprès du secrétariat de mairie.

Les chauffeurs bénévoles de Plaine-d'Argenson sont Mesdames Brigitte SAVIN, Geneviève BRUNETEAU et Nathalie SALANON.

TRANSPORT SOLIDAIRE

COMMUNE DE PLAINE-D'ARGENSON

Quand **MOBILITÉ** rime avec **SOLIDARITÉ** !

CHAUFFEUR BÉNÉVOLE
En fonction de mes disponibilités
Indemnité kilométrique

BÉNÉFICIAIRE
Rendez-vous médicaux,
courses, sorties...

SOLIDARITÉ
ENTRAIDE
BÉNÉVOLAT
MOBILITÉ

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS
CONTACTEZ VOTRE MAIRIE OU LE CIF-SP AU 09.72.85.65.05

Focus déchets – Tri et calendrier des collectes

EN VRAC
dans votre bac

Ne pas mettre les emballages les uns dans les autres

Emballages plastique, suremballages carton et briques alimentaires, emballages métalliques et papier.



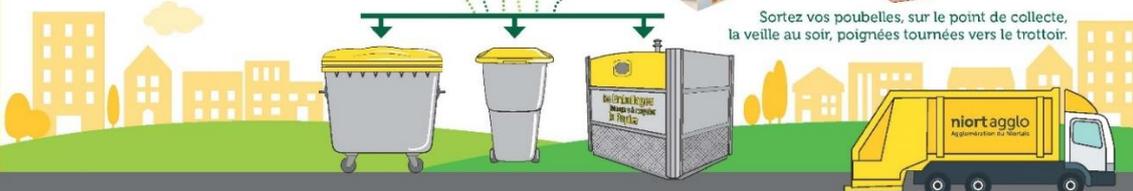
TOUS LES EMBALLAGES ET LE PAPIER SE TRIENT

En vrac
Vider les emballages
Séparer les matières
Laisser les bouchons sur les bouteilles
Ne pas déchirer les papiers

Les cartons bruns et les gros bidons sont à déposer en déchetteries.

Rendez-vous sur www.niortagglo.fr pour les localiser et connaître leurs horaires d'ouverture.

Sortez vos poubelles, sur le point de collecte, la veille au soir, poignées tournées vers le trottoir.



2024

LES JOURS DE COLLECTE DE VOS DÉCHETS

MARIGNY, JUSCORPS, PLAINE D'ARGENSON, SAINT-ROMANS DES CHAMPS



LES ORDURES MÉNAGÈRES
LUNDI

1^{er}, 15, 29 juillet / 12, 26 août / 9, 23 septembre / 7, 21 octobre
4, 18 novembre / 2, 16, 30 décembre / 13, 27 janvier 2025



LES EMBALLAGES
LUNDI

24 juin / 8, 22 juillet / 5, 19 août / 2, 16, 30 septembre
14, 28 octobre / **mardi** 12, 25 novembre / 9, 23 décembre
6, 20 janvier 2025

En rouge les décalages jours fériés

Une question, un doute ?

0 800 33 54 68 Service & appel gratuits



NIORT AGGLO

VOUS ACCOMPAGNE POUR VALORISER
VOS DÉCHETS VERTS À DOMICILE



100 € REMBOURSÉS* POUR MA LOCATION D'UN BROYEUR DE VÉGÉTAUX

Broyer ses végétaux, c'est :

- Moins d'allers-retours en déchèteries
- Plus de broyat en paillage et au compost

Comment faire ?

Je loue auprès d'une agence de location de matériel puis je demande un remboursement via le **formulaire** disponible en déchèteries ou en ligne sur **niortagglo.fr**



niortagglo
Agglomération du Niortais

Retrouvez toutes les possibilités
pour valoriser vos biodéchets
sur **niortagglo.fr**

* 1 demande par foyer et par an, dans la limite d'un budget annuel

NIORT AGGLO

VOUS ACCOMPAGNE POUR VALORISER
VOS DÉCHETS VERTS À DOMICILE



MON PREMIER COMPOSTEUR EST GRATUIT**

Composter ses végétaux + restes et préparations de repas, c'est :

- Moins d'allers-retours en déchèteries
- Moins de déchets jetés dans ma poubelle d'ordures ménagères
- Plus de compost pour mon jardin

Comment faire ?

Je réserve mon composteur en ligne sur **niortagglo.fr**
ou au **0 800 33 54 68**.

Retrait possible dans les déchèteries de Granzay, Niort ou Prin-Deyrançon.



niortagglo
Agglomération du Niortais

Retrouvez toutes les possibilités
pour valoriser vos biodéchets
sur **niortagglo.fr**

** sous conditions de donation et pour 1 demande par foyer

Le conseil municipal des enfants

Notre Conseil municipal des enfants (CME) aura vécu une année riche d'activités.

Sept des huit conseillers municipaux jeunes feront leur rentrée au collège en septembre prochain, laissant à Maxence (seul élève de CM1 durant l'année scolaire échu) le soin d'encadrer de nouveaux conseillers qui seront élus à l'automne prochain.

Merci les enfants pour la qualité de vos travaux et de vos réalisations.

Petite rétrospective des activités du CME

La journée intergénérationnelle

La désormais traditionnelle rencontre entre les enfants du CME et les aînés du Club du Parc a eu lieu le 27 mars dernier. C'est un moment toujours très agréable pour tous les participants et un temps de partage et de convivialité qui a beaucoup de sens à notre époque où le bien vivre ensemble est trop souvent mis à mal.

Lectures de poèmes (dont certains écrits par les enfants), jeux de société et un goûter confectionné par nos jeunes conseillers ont ponctué cette journée.

Que du bonheur !





La matinée de collecte des déchets

Organisée par le CME, cette matinée consacrée à la collecte des déchets au bord des routes et chemins communaux a été l'occasion de sensibiliser les enfants au respect et à la qualité de notre environnement.

Encadrés par quelques adultes, nos jeunes conseillers ont bravé le mauvais temps pour nettoyer environ 12 kilomètres de voirie communale.




**COMMUNE DE
PLAINE-D'ARGENSON**

Le samedi 4 mai 2024

Le Conseil Municipal des Jeunes
Organise une matinée de
ramassage des déchets en bord
des voies communales.

Petits et grands
(accompagnateurs) sont les
bienvenus
Rejoignez-nous au Parc de
Prissé La Charrière (buvette) à
partir de 9h30.

Port obligatoire de gants et d'un gilet
rétro réfléchissant.
La matinée se terminera par un
moment convivial





Journée de rencontre inter CME

A l'initiative de la ville de Niort, une journée de rencontre et d'échanges entre plusieurs conseils municipaux de jeunes a eu lieu le 25 mai 2024 à Niort.

Les jeunes conseillers de Plaine-d'Argenson ont évidemment participé à cette journée consacrée en matinée à des ateliers thématiques (citoyenneté, culture, sport, solidarité, handicap et développement durable) durant lesquels les enfants ont pu expliquer les actions déjà entreprises et proposer des actions nouvelles.

Après avoir déjeuné au restaurant inter administratif (sous les halles de Niort), tous les enfants ont participé à un Escape Game dans le centre-ville de Niort. Le but était de résoudre une huitaine d'énigmes afin de démasquer l'espion, ce que nos malins petits Argensonnais ont brillamment réussi à faire.

La journée s'est clôturée par un goûter à la mairie de Niort.

Ont également participé à cette journée, les CME de Beauvoir-sur-Niort, Aiffres, Echiré, Prahecq, Saint-Maxire, Saint-Gelais, Saint-Rémy, Val-du-Mignon, Cherveux, Niort, La Crèche et Parthenay.



Création d'une mascotte

En 2023, le projet de festival « Bouzines et jeux inter villages » porté par les animatrices culturelles de la micro-folie (musée numérique) de Granzay-Gript n'avait pu voir le jour faute d'un nombre suffisant de communes prêtes à y participer.

Dans le cadre de ce projet, il était prévu que chaque commune participante se dote d'une mascotte.

L'idée de ce festival n'est pas totalement abandonnée et c'est pourquoi, les jeunes conseillers municipaux de Plaine-d'Argenson ont souhaité commencer à élaborer leur mascotte à partir de matériaux de récupération. Après quelques heures de travail et de cogitations, la mascotte a commencé à prendre forme ! Le travail n'est pas totalement abouti et pourra se poursuivre avec les prochains jeunes élus.



Concours du meilleur projet de CME

Le 20 juin 2024 avait lieu au Parc des expositions de Niort-Noron, le Congrès des collectivités des Deux-Sèvres.

Un concours du meilleur projet de conseil municipal de jeunes était organisé à cette occasion.

Notre conseil municipal jeune avait décidé d'y participer en proposant de mettre en avant la création de la fresque murale de la buvette du parc (projet réalisé par les conseillers municipaux en 2023).

Si le dossier de candidature élaboré par les enfants n'a pas permis d'atteindre le podium (Saint-Rémy, Bressuire et Chatillon-sur-Thouet), il n'en demeure pas moins vrai que bon nombre de personnes ont pu mettre en avant la qualité du travail réalisé.



Le repas des aînés et du personnel communal

Le traditionnel repas des aînés et du personnel communal a eu lieu le samedi 16 mars dernier dans la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière.

Pour l'occasion, les élus ont assuré le service, sans même casser une seule assiette !

Un bon repas, la musique de DJ Pagnon, des danses endiablées et quelques bonnes histoires ont agrémenté cet après-midi placé sous le signe de la convivialité.

Rendez-vous est déjà donné pour 2025 !



Des Argensonnaises à l'honneur !

L'assemblée générale de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) s'est déroulée le 21 mai dernier dans la salle Jean Richard de Beauvoir-sur-Niort.

L'ADMR est le premier réseau national et associatif de service à la personne.

Elle propose différents services répartis en quatre pôles : Enfance et parentalité, accompagnement du handicap, services et soins aux séniors, entretien de la maison.

Au terme de cette assemblée générale, deux retraitées, toutes deux Argensonnaises, ont été mises à l'honneur : Corinne BOUTINEAU et Sylvie FORGEARD respectivement pour 13 et 22 années de service.

Après un rappel de leurs états de service et les remerciements des administrateurs pour leur dévouement, Corinne BOUTINEAU et Sylvie FORGEARD se sont vues remettre une composition florale.



Les administrateurs d'hier et d'aujourd'hui, dont Mesdames MARQUIS et BRUNET, également habitantes de notre commune entourent les deux retraitées.

La Fête du pain à Belleville

Malgré une météo capricieuse, vous avez été nombreux à participer à la fête du pain à Belleville le 26 mai dernier.

La municipalité remercie chaleureusement les boulangers, Yannis JAUZELON et Ludovic BRUNET, les membres des Sociétés Réunies et des Fines Goules, les nombreux exposants et artisans, les musiciens et tous les bénévoles qui ont permis cet événement.

Retour en images sur cette agréable journée !

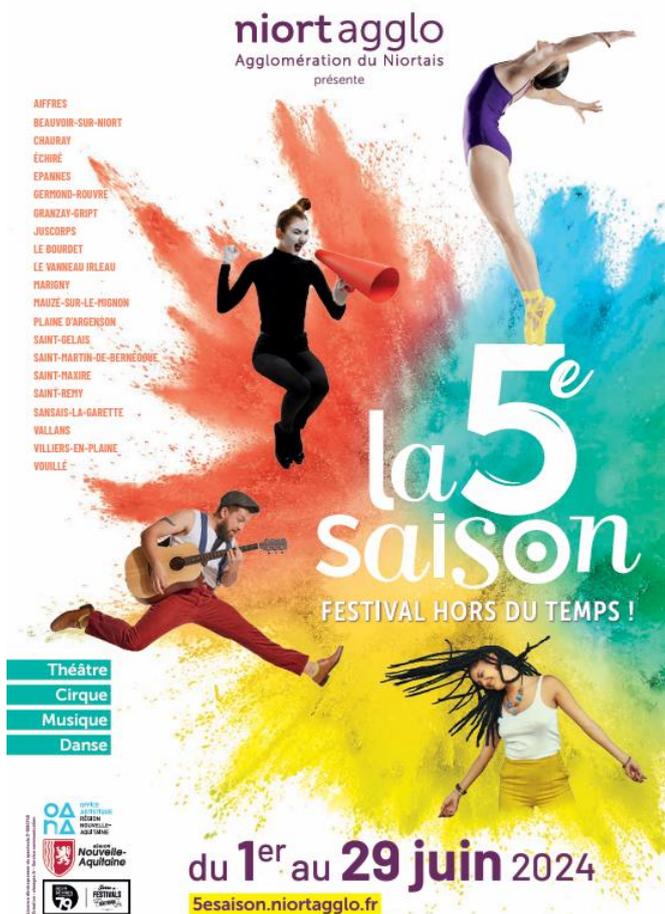


Une quatrième participation consécutive au Festival La 5e saison

Le 8 juin dernier, vous étiez très nombreux dans le parc de Prissé pour assister au spectacle « Chez toi, chez moi ! » de la Compagnie Les Malles.

Programmé dans la cadre du festival d'agglomération La 5e saison, ce spectacle de théâtre gestuel, de danse et de marionnettes portées a été l'occasion de découvrir les tribulations et les querelles de deux voisins que tout oppose.

Le Festival La 5e Saison a comme objectif de promouvoir la diffusion de spectacles vivants sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération du Niortais, afin de valoriser toutes ses communes et favoriser l'accès au spectacle au plus grand nombre. Tous les spectacles sont gratuits.



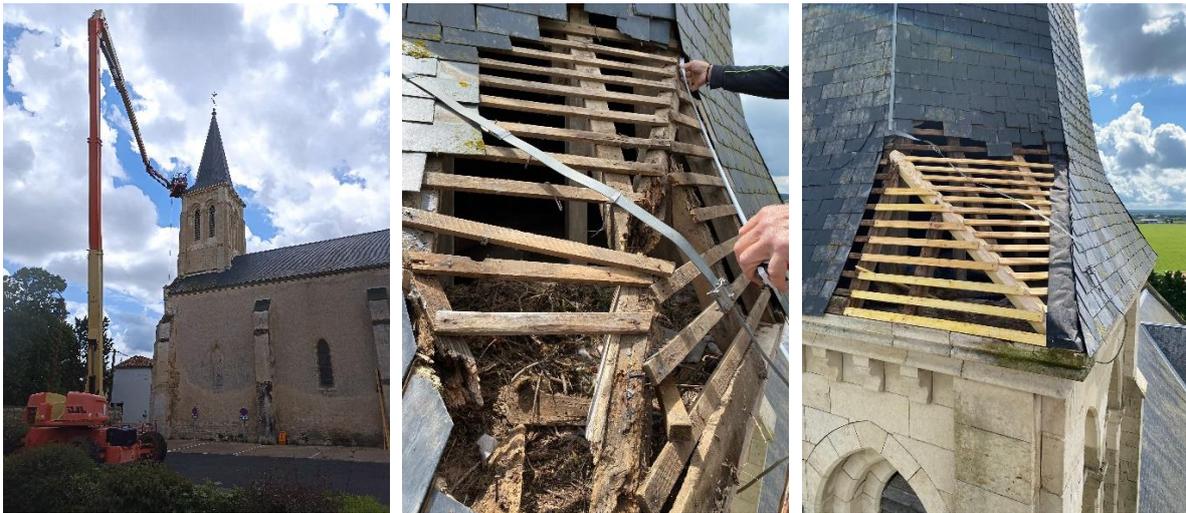
Travaux sur le clocher de l'église de Prissé

Le 22 février, la tempête Louis a frappé le département des Deux-Sèvres endommageant une partie du clocher de l'église de Prissé (chutes d'ardoise).

Une inspection détaillée du clocher a montré que le clocher avait déjà largement souffert de précédents épisodes venteux.

Sans attendre, des travaux de réparation ont pu être entrepris sur la charpente (changement des chevrons et liteaux endommagés), sur la couverture (remplacement des ardoises cassées ou fêlées) et sur les gouttières (nettoyage et colmatage).

Ces travaux d'importance ont nécessité la mise en œuvre d'une nacelle articulée de 40 mètres à grand déport.



Les travaux et projets prévus en 2024

La voirie

Des travaux de réfection des revêtements de chaussée sont prévus en septembre prochain.

Les sections concernées se situent à Belleville dans le secteur des Aiguis (route des Chagnasses) et de Cormières, à Saint-Etienne-la-Cigogne (rue des Palombes) et à Prissé (Chemin blanc du Moulin des Alleuds).

Des travaux sont également prévus cet été à Prissé Impasse des Varennes (revêtement de chaussée et assainissement pluvial) et route de Saint-Jean-d'Angély (réparation caniveaux).

L'enherbement des cimetières

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires est strictement interdite dans les lieux publics dont les cimetières.

Malgré toute leur bonne volonté, nos agents techniques déjà très occupés en période de tonte, de fauchage et de débroussaillage n'ont pas le temps matériel pour assurer le désherbage manuel régulier des cimetières.

C'est pourquoi, la municipalité a fait le choix de l'engazonnement des cimetières de Saint-Etienne-la-Cigogne et de Prissé (vieux cimetière).

Ces travaux auront lieu en septembre ou octobre prochain.

La reconstruction d'un mur de soutènement

La répétition des épisodes pluvieux de l'hiver et du printemps dernier a fini par avoir raison du mur de soutènement du Logis rouge qui s'est écroulé dans le lit du cours d'eau.

Sa reconstruction impérative aura lieu lors du prochain assèchement des Alleuds.

Divers

La construction de 6 cavurnes supplémentaires dans le nouveau cimetière de Prissé est programmée.

La rénovation de nos logements communaux se poursuit (actuellement est concerné un logement Place de la mairie). Ces travaux de réhabilitation sont réalisés en régie grâce aux nombreuses compétences et à la polyvalence de nos agents.

Projets

Réhabilitation du groupe scolaire

Suite à la réalisation d'un audit énergétique réalisé par le SIEDS, la municipalité, par ailleurs contrainte par des obligations de réduction de ses consommations énergétiques, a décidé de réhabiliter le groupe scolaire.

Pour cela, elle a retenu le bureau d'études ITES de Niort en qualité de Maître d'œuvre pour l'accompagner dans ce projet.

Les différents travaux envisagés portent sur le remplacement de la chaudière fioul, le remplacement des menuiseries extérieures, l'isolation des bâtiments, l'amélioration acoustique et de la qualité de l'air des locaux, la réfection des éclairages mais également un agrandissement de la garderie aujourd'hui nécessaire du fait d'une fréquentation en hausse.

Les travaux devraient pouvoir démarrer début 2026.

Projet photovoltaïque

Un projet photovoltaïque en autoconsommation (avec revente du surplus de la production d'électricité) est à l'étude. Il pourrait voir le jour sur l'ensemble bâtementaire mairie / salles des fêtes de Prissé.

Les études techniques et financières laissent apparaître un potentiel élevé pour ce projet qui pourrait voir le jour dans les prochaines années.

Reconversion des anciennes mairies de Belleville, Boisserolles et Saint-Etienne-la-Cigogne

La commune de Plaine-d'Argenson est lauréate du programme national « Villages d'Avenir » pour son projet de reconversion des anciennes mairies de Boisserolles, Belleville et Saint-Etienne-la-Cigogne.

En partenariat avec la Direction Départementale des Territoires, le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) et ID79 (Ingénierie Départementale), un travail de réflexion a démarré.

S'agissant de Belleville et Saint-Etienne-la-Cigogne, les projets portent prioritairement sur un réaménagement des locaux en lien direct avec les salles de fêtes (locaux de rangement pour les tables et chaises, agrandissement ou création de cuisines, ...).

Pour Boisserolles, les premières réflexions s'orientent sur la création de logements sociaux.

Restauration de l'église de Saint-Etienne

La commune a confié à Madame Marie-Pierre NIGUES, Architecte du Patrimoine une mission de maîtrise d'œuvre pour un diagnostic détaillé et la restauration de l'église de Saint-Etienne-la-Cigogne, classée au titre des monuments historiques.

Les premiers éléments de diagnostic connus laissent présager d'importants travaux toutefois indispensables pour assurer la transmission de ce patrimoine remarquable aux générations futures.

Ces travaux coûteux devront nécessairement être priorités et s'étaler sur une longue période.

La municipalité doit prochainement rencontrer la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour mieux apprécier les enjeux du dossier et appréhender les financements possibles et indispensables.

SMAEP 4B – Articles qualité de l'eau

SMAEP 4B
73, Route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tél : 05 49 07 74 31

FIL D'EAU #1



LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Qu'est-ce qu'une eau potable ?

- 💧 Selon Eau France, l'eau est dite potable lorsqu'elle peut être consommée sans porter atteinte à la santé de celui qui la consomme, à court ou long terme.
- 💧 Il existe trois catégories d'eaux majoritairement consommées en France aujourd'hui : l'eau du robinet, l'eau de source et l'eau minérale. L'eau du robinet et l'eau de source (vendue en bouteilles) sont soumises au même cadre réglementaire. Ce qui fait la spécificité des eaux minérales, c'est que leur composition minérale doit toujours être la même contrairement aux eaux du robinet et de sources où leur composition peut varier. Certaines eaux minérales ne sont tout simplement pas potables au regard de la réglementation du fait d'excès en sodium, en sulfate ou en fluor par exemple.
- 💧 La qualité de l'eau est vérifiée sur tout le territoire national en suivant un cadre réglementaire imposé par l'Union Européenne et l'État. Il existe ensuite des déclinaisons en territoire local. Cette qualité est primordiale pour :
 - Assurer la sécurité aux consommateurs
 - Garantir un accès perpétuel à l'eau potable

Pour qui ?

Les abonnés : c'est vous. Ce sont les consommateurs de l'eau distribuée chaque jour partout sur le territoire du SMAEP 4B (Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B).

Par qui ?

- 💧 Deux acteurs principaux agissent au quotidien pour la distribution de l'eau potable :
Le SMAEP 4B : Organisme qui produit et distribue l'eau potable. Il est ce qu'on appelle la PRPDE (Personne Responsable de la Production et de la Distribution de l'Eau)
- L'ARS (Agence Régionale de la Santé) : organisme de l'Etat qui vérifie en plus de la surveillance sur SMAEP 4B la conformité de l'eau distribuée.

Quels moyens ?

- 💧 Le contrôle est permanent sur tout le territoire du SMAEP 4B avec des analyseurs en continu pour certains ouvrages.
- 💧 Plusieurs analyses sont effectuées chaque année sur les eaux brutes (eau sortant d'un forage), eaux traitées (eau sortant d'une cuve, étape de chloration) et eaux distribuées (eau de votre robinet). Ces analyses peuvent être programmées, en continu (surveillance du SMAEP 4B) ou inopinées (contrôles de l'ARS).

LE SAVIEZ-VOUS ?

Selon le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités, l'eau du robinet est l'aliment le plus contrôlé en France.

SMAEP 4B
73, Route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tél : 05 49 07 74 31

FIL D'EAU #2

LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE : LA RÉGLEMENTATION ACTUELLE



Quelles sont les exigences Qualité ?

- En France, les exigences qualité des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH) sont de deux ordres (selon le Ministère de la Santé) :
 - des limites de qualité : elles sont utilisées pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé de la population (exemple de paramètres analysés : nitrates, nickel, etc.).
 - des références de qualité : elles sont utilisées pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé aux teneurs normalement présentes dans l'eau, peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine de désagrément pour le consommateur (exemple : fer, cuivre, etc.).
- La Directive 2020/2184 (directive européenne), transposée en droit français, régit la réglementation des EDCH.

Quels sont les paramètres analysés en eau distribuée ?

- Voici un exemple des analyses les plus récurrentes effectuées sur l'eau distribuée à votre robinet. Cette liste n'est pas exhaustive.

Paramètres organoleptiques	Paramètres physiques	Paramètres chimiques	Paramètres bactériologiques	Métaux
<ul style="list-style-type: none"> Odeur Couleur Saveur 	<ul style="list-style-type: none"> Température de l'eau Conductivité pH 	<ul style="list-style-type: none"> Nitrates Fluorures Ammonium 	<ul style="list-style-type: none"> Escherichia Coli Entérocoques Bactéries coliformes 	<ul style="list-style-type: none"> Fer Manganèse Plomb



Focus sur : les paramètres bactériologiques analysés sur l'eau distribuée

- Les paramètres microbiologiques sont des critères très importants, pour lesquels une non-conformité peut être dangereuse pour la santé des consommateurs. Ils concernent les bactéries qui ne doivent pas être présentes dans l'eau - ou en quantité ne dépassant pas les limites exigées par les normes. Il faut savoir que l'eau peut contenir de nombreux micro-organismes (bactéries, parasites et virus), dont certains peuvent être pathogènes pour l'homme. La chloration est le système de désinfection permettant de maîtriser la prolifération de ces micro-organismes.
- Les contrôles de la qualité bactériologique de l'eau potable sont basés sur les recherches de germes témoins de contamination fécale : les coliformes, les entérocoques et Escherichia coli. Ces bactéries ne sont pas directement pathogènes, mais leur présence témoigne de l'existence de germes potentiellement dangereux pour la santé. La réglementation exige donc l'absence totale de celles-ci dans un échantillon de 100 mL d'eau.

LE SAVIEZ-VOUS ?
Le SMAEP 4B gère environ 1 000 km linéaires de réseau pour que chaque foyer ait accès à l'eau potable.

SMAEP 4B
73, Route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tél : 05 49 07 74 31

FIL D'EAU #3



SYNDICAT 4B
ALIMENTATION EN EAU POTABLE

LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES DANS L'EAU POTABLE

Produits phytosanitaires et métabolites : qu'est-ce que c'est ?

Les produits phytosanitaires sont, selon le Ministère de l'Agriculture, des produits composés de substances actives (SA) capables entre autres de protéger les végétaux contre des organismes nuisibles, détruire les végétaux indésirables, freiner ou prévenir une croissance indésirable de végétaux. Ils proviennent de plusieurs secteurs : agriculture, industrie, particulier et collectivités,...

Les SA de produits phytosanitaires peuvent se dégrader dans l'environnement en métabolites. Le terme « métabolites » regroupe l'ensemble des sous-produits de transformation/dégradation des produits phytosanitaires.

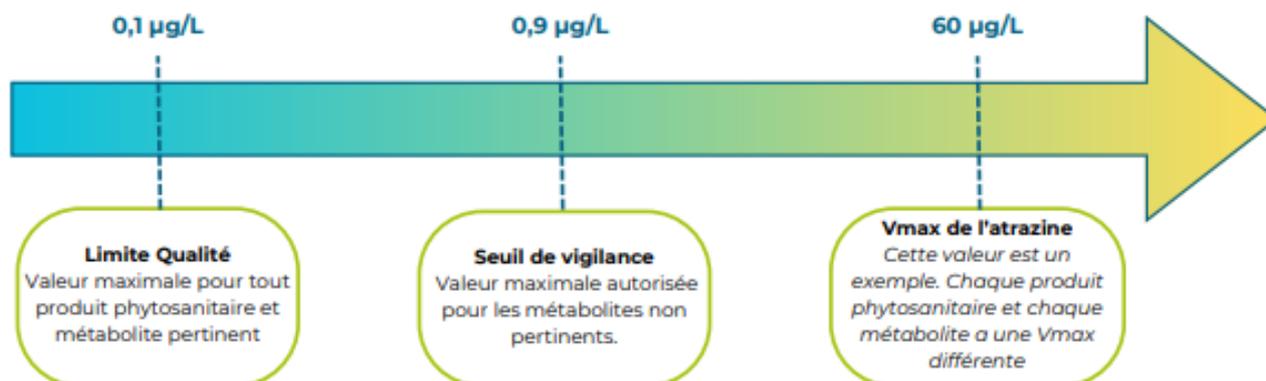
Il existe deux catégories de métabolites selon l'Agence nationale de sécurité de l'alimentation de l'environnement et du travail (ANSES) :

- **Métabolite pertinent** : Un métabolite est dit pertinent pour l'eau potable dès lors qu'il y a eu lieu de considérer qu'il pourrait engendrer un risque sanitaire pour le consommateur après évaluation par l'ANSES.
- **Métabolite non pertinent** : Un métabolite est dit non pertinent lorsqu'il a fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent en fonction des connaissances scientifiques du moment.

Quels sont les seuils réglementaires dans l'eau traitée ?

Pour les produits phytosanitaires, plusieurs seuils définissent la réglementation (source : ANSES) :

- **Limite de qualité** : C'est une limite réglementaire qui est un indicateur qualité. Lorsque le seuil est dépassé, la qualité de l'eau distribuée se dégrade mais ne présente pas de risques pour la santé des consommateurs.
- **Valeur sanitaire maximale (ou Vmax)** : Elle est utilisée par les autorités sanitaires lorsque la limite de qualité de l'eau est dépassée. La Vmax est construite pour protéger les consommateurs d'eau du robinet en tenant compte de la consommation d'eau tout au long de la vie.



SMAEP 4B
73, Route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tél : 05 49 07 74 31

FIL D'EAU #4



LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES SUR LE TERRITOIRE DU SMAEP 4B

Quels sont les produits phytosanitaires retrouvés sur le territoire du SMAEP 4B ?

Aujourd'hui, le syndicat 4B réalise une centaine d'analyses par an pour le seul paramètre phytosanitaire. Le listing évolue de 15 (molécules ciblées) à plus de 200 molécules phytosanitaires qui sont recherchées afin de s'assurer de la qualité de l'eau.

Voici quelques-uns des métabolites retrouvés dans nos forages :

	MÉTOLACHLORE ESA	MÉTAZACHLORE ESA	CHLOROTHALONIL R471811
SUBSTANCE ACTIVE D'ORIGINE	S-MÉTOLACHLORE	MÉTAZACHLORE	CHLOROTHALONIL
FAMILLE D'USAGE DE LA SUBSTANCE ACTIVE	Effet herbicide (destruction des mauvaises herbes)	Effet herbicide	Effet fongicide (contrôle ou destruction des champignons)
EXEMPLES DE QUELQUES PRODUITS COMMERCIAUX CONTENANT CE PRODUIT PHYTOSANITAIRE	<i>Réglementation actuellement en train d'évoluer</i> MERCANTOR GOLD S-METOLASTAR CAZOMERCANTO	COLZAL BUTISAN S TORSO	<i>Produits interdits d'utilisation depuis mai 2020</i> AMISTAR OPTI FUNGISTOP CORBEL STAR

Comment sont réalisés les contrôles ?

Deux types de contrôle existent pour contrôler la présence des produits phytosanitaires et des métabolites à partir d'une liste définie :

- Le contrôle sanitaire (réglementaire) : mis en place par l'ARS (Agence Régionale de la Santé), il permet de contrôler également la qualité de l'eau et les concentrations en produits phytosanitaires et métabolites dans l'eau. Le nombre d'analyses effectuées chaque année est défini par le volume d'eau produit et le nombre de personnes desservies.
- L'autosurveillance (renforcement du contrôle sanitaire) : Le SMAEP 4B prélève des eaux à différentes étapes de la production et distribution, et analyse la teneur de ces molécules dans l'eau.

→ Le choix des molécules recherchées (par l'ARS et le syndicat 4B) est déterminé en fonction notamment des activités agricoles locales, des surfaces cultivées et des quantités de produits phytosanitaires vendues.

Le SMAEP 4B réagit rapidement en cas de non-conformité grâce à la mise en place de tous ces moyens

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le syndicat 4B dépense en moyenne 100 000 € pour plus de 1 700 analyses chaque année.

SMAEP 4B
73, Route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tél : 05 49 07 74 31

FIL D'EAU #5



LES DIFFÉRENTES SOURCES D'EXPOSITIONS AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES

Selon le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités (MTSS), il existe trois sources principales d'exposition aux produits phytosanitaires :

L'AIR

Peu de données sont disponibles à l'heure actuelle. Selon Atmo (Fédération des Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air), il existe aujourd'hui trois moyens majeurs de propagation des produits phytosanitaires dans l'air :

- Pendant l'épandage dans les champs
- L'érosion du sol chargé dans l'air
- La volatilisation des produits phytosanitaires rejetés par le sol et les cultures.

LES ALIMENTS

Selon l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), c'est la principale source d'exposition. La réglementation impose des limites de résidus à ne pas dépasser.

Une étude en 2021 à l'échelle européenne menée par l'EFSA (Autorité Européenne des Aliments) démontre que 39,8 % des aliments analysés parmi près de 88 000 échantillons contenaient un ou plusieurs résidus de produits phytosanitaires à concentration inférieure ou égale à la limite maximale autorisée.

L'EAU POTABLE

L'exposition aux produits phytosanitaires par l'eau potable représente moins de 5 % de l'exposition alimentaire totale en France selon le MTSS. L'eau est, en France, l'aliment le plus contrôlé. Il y a une double surveillance mise en place :

- par le biais du suivi de l'ARS (contrôle sanitaire)
- par le renforcement de la surveillance exercé par le SMAEP 4B (autosurveillance).

L'ASTUCE EN +

Il est recommandé de fermer vos fenêtres lors d'épandages de produits phytosanitaires près de chez vous. Il est conseillé d'aérer votre logement 5 à 10 minutes tous les jours.

Il est préconisé de bien rincer vos légumes et fruits avant de les consommer.

Pour connaître les résultats des analyses de produits phytosanitaires dans votre eau, rendez-vous sur la page "L'eau de ma commune" sur notre site internet syndicat4b.fr

À noter que cela reste encore difficile de déterminer la part des produits phytosanitaires en fonction des différentes sources d'exposition.



Focus sur : l'exposome

Selon France Exposome, l'exposome est un concept englobant la totalité des expositions à des facteurs environnementaux que subit un organisme humain depuis sa conception jusqu'à sa fin de vie.

L'exposome se dissocie en plusieurs facteurs : sociaux, économiques, chimiques, alimentaires,...

Le concept, encore récent, a pour objectif de mieux comprendre l'influence de l'exposition à ces différents facteurs sur la santé humaine.

Pour plus d'informations, consultez notre rubrique "Comprendre la qualité de l'eau" sur le site internet : syndicat4b.fr

La parole aux associations communales

Association des Parents d'Elèves (APE)

L'association des parents d'élèves de Plaine d'Argenson est ouverte à tous les parents d'élèves de l'école Charles Rossignol.

L'activité principale de cette association est l'organisation de manifestations en direction des élèves et des familles.

Le début d'année scolaire a été marqué par la mise en place du projet cirque (financé entièrement par l'APE) pour le plus grand bonheur des enfants de l'école.

La compagnie Planche de Cirque a pris place sur le terrain derrière la cantine à l'école. Pendant trois semaines, les enfants ont pu s'initier aux différentes disciplines circassiennes.

Sur l'année scolaire 2023 / 2024, l'APE de Plaine d'Argenson a organisé :

- Vendredi 08 septembre 2023 : son pot d'accueil à l'école,
- Samedi 28 octobre 2023 : sa boum d'Halloween à la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière,
- Samedi 10 décembre 2023 : sa fête de Noël à la salle des fêtes de Prissé-la-Charrière,
- Samedi 06 avril 2024 : sa chasse aux œufs dans le parc de Prissé-la-Charrière,
- Samedi 29 juin 2024 : sa kermesse dans le parc de Prissé-la-Charrière.

Elle a également organisé des événements ponctuels tout au long de l'année scolaire comme la vente de chocolats de Noël et la vente de sacs isothermes.

L'ensemble de ces manifestations et ces événements ponctuels a permis de récolter des fonds qui servent à soutenir et à financer les projets culturels, sportifs et pédagogiques portés par l'équipe pédagogique.

A titre d'exemple, une partie des fonds récoltés cette année a permis de financer les transports scolaires au départ de l'école pour des activités (piscine de Mauzé-sur-le-Mignon, musée d'Agesci à Niort).

Il est donc important pour nous de pouvoir compter sur votre aide, votre présence et votre soutien lors de nos différentes manifestations afin de pouvoir garantir à long terme notre engagement financier à soutenir ces projets.

La prochaine rentrée scolaire 2024 / 2025 débutera avec le traditionnel pot d'accueil qui aura lieu à l'école le vendredi 06 septembre 2024 à partir de 18h30.

Comme tous les ans, l'APE profitera de cette première manifestation pour prospecter de nouveaux membres auprès des parents d'élèves afin de constituer une équipe suffisamment nombreuse pour mener à bien ses différents projets de l'année 2024 / 2025.

Pour toute question, vous pouvez joindre l'équipe par mail : apeprisselacharriere@gmail.com



L'équipe de l'APE de Plaine d'Argenson lors de la fête de Noël 2023

Sociétés Réunies

Comme chaque année, l'association des Sociétés Réunies organise son traditionnel Vide-Grenier les 27 et 28 juillet prochains.

Cette manifestation se voulant avant tout conviviale, est un moment particulier pour se retrouver entre habitants de Plaine-d'Argenson, mais également l'occasion d'accueillir de nombreux exposants professionnels et particuliers, acheteurs et promeneurs dans notre beau Parc de Prissé la Charrière.

Forts de leur expérience dans l'organisation de ce grand week-end, les bénévoles de l'association gèrent l'ensemble de la prestation : de la préparation du parc et des parkings, à l'accueil des exposants et du public, à la buvette et la restauration, sans oublier l'animation et la remise en état du parc.

Il tient à cœur de chaque bénévole de perpétuer, d'année en année, la notoriété de notre fameuse brocante, comme étant "The Place to be" pour passer un agréable moment.

A l'occasion de cette parution du Gazouillis, les Sociétés Réunies en profitent pour lancer un appel aux volontaires qui souhaiteraient donner un peu de leur temps et participer à cette belle expérience.

Quelques heures, une journée ou le week-end complet, votre disponibilité sera la bienvenue !

Alors, n'hésitez plus à nous contacter pour vous faire connaître par mail à l'adresse societesreunies@gmail.com ou par téléphone ou SMS au 06.71.38.96.95.

Vous en remerciant par avance, c'est avec grand plaisir que nous vous donnons rendez-vous.



La Fraternelle Bouliste

Comme chaque année, la Fraternelle Bouliste, association de jeu de boules en bois, organise ses concours les 10, 11 et 15 août, sur le terrain sablé de notre magnifique parc municipal.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas cette pratique, venez nous rencontrer, c'est l'occasion de découvrir notre club qui souffle cette année ses 100 bougies.

Certains enfants de notre école communale se sont déjà essayés à ce loisir en compagnie de leur maitresse.

En fin d'après midi du 15 août, venez passer un moment convivial entre amis autour d'un verre, et partager un repas qui vous sera proposé par des Food truck. La soirée se terminera par l'émerveillement des yeux, des grands et des petits, avec le traditionnel feu d'artifice co-financé par la commune et notre association.



Bibliobus



Bibliobus
niort.agglo

mediatheques.niortagglo.fr
biblio-antenne.bibliobus@agglo-niort.fr
www.niortagglo.fr / Tél : 06 86 44 95 59

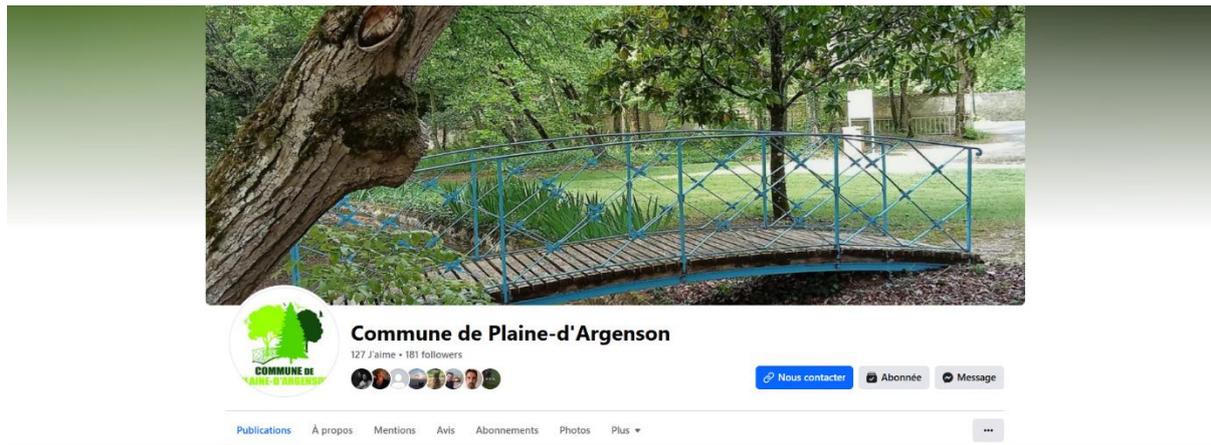
Média-thèques niort.agglo



		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	
Mardi	1 Niort Cholette, mairie de quartier	9h30 à 11h30	2, 16 et 30	13 et 27	10 et 24	8 et 22	5 et 19	3 et 17
	2 Niort St-Liguaire, place Constant Saboureau	15h30 à 17h30						
	8 Le Bourdet, parking école	9h30 à 11h30	9 et 23	6 et 20	3 et 17	1er, 15 et 29	12 et 26	10 et 24
	9 St-Martin-de-Bernegoue, parking école	15h30 à 17h30						
Mercredi	3 Plaine d'Argenson, parking église de Prissé-la-Charrière	13h30 à 15h	3, 17 et 31	14 et 28	11 et 25	9 et 23	6 et 20	4 et 18
	4 La Rochénard, parking EHPAD C. Arnaud	15h30 à 17h30						
	10 Niort Gavacherie, rue Pieter Bruegel	9h30 à 11h30	10 et 24	7 et 21	4 et 18	2, 16 et 30	13 et 27	11
	11 Niort Les Brizeaux, allée Vasco de Gama	15h30 à 17h30						
Jeudi	5 St-Georges-de-Rex, Champ de foire	9h30 à 11h30	4 et 18	1 et 29	12 et 26	10 et 24	7 et 21	5 et 19
	6 Juscorps, parking salle Becotline	15h30 à 17h30						
	12 Brûlain, Place Baptiste-Paul Grimaud	9h30 à 11h30	11 et 25	8 et 22	5 et 19	3, 17 et 31	14 et 28	12 et 26
Vendredi	13 Niort Champommier, devant l'école Ferdinand Buisson	15h30 à 17h30						
	7 Niort Pontreau, rue Guy Guilloteau	15h30 à 17h30	5 et 19	2, 16 et 30	13 et 27	11 et 25	8 et 22	6 et 20
	14 Plaine d'Argenson, place Mairie St-Etienne-la-Cigogne	13h30 à 15h	12 et 26	9 et 23	6 et 20	4 et 18	15 et 29	13 et 27
	15 Prin-Deyrançon, parking Salle des Fêtes	15h30 à 17h30						



La page Facebook « Commune de Plaine-d'Argenson »



Une nouvelle façon de suivre l'actualité communale !

Vous y trouverez les informations essentielles concernant la vie de notre commune.
Rejoignez les presque deux cents premiers abonnés !

L'actualité et les informations municipales sont aussi disponibles sur notre site Internet (www.plainedargenson.fr) et sur la plateforme IntraMuros Plaine-d'Argenson.

N'hésitez pas à vous rapprocher du secrétariat de mairie qui pourra vous assister pour bénéficier de ces outils interactifs.

A vos agendas

- 27-28 juillet – Brocante (Sociétés réunies)
- 10, 11 et 15 août – Concours de boules en bois (La Fraternelle Bouliste)
- 15 août – Feu d'artifice (commune et La Fraternelle Bouliste)
- 07 septembre (après-midi) – Randonnées pédestres et cyclables
- 07 septembre (soirée) – Marché festif et concert Lo Roch
- 14 septembre – Concours de boules en bois (La Fraternelle Bouliste)
- 12-13 octobre - Concours de belote (Club du Parc)
- 02 novembre - Choucroute (Sociétés réunies)

Les dates des prochains conseils municipaux

Pour mémoire, les séances du conseil municipal sont publiques. Il s'agit là d'un principe général qui garantit aux citoyens le droit d'être informés des décisions de leurs représentants, mais également de connaître des débats qui y concourent. Ce libre accès est autorisé à toute personne sous réserve qu'elle adopte une attitude passive. A défaut, le conseil municipal pourrait décider de se réunir à huis clos.

- Jeudi 12 septembre 2024
- Jeudi 17 octobre 2024
- Jeudi 21 novembre 2024
- Jeudi 19 décembre 2024
- Jeudi 30 janvier 2025
- Jeudi 13 mars 2025
- Jeudi 10 avril 2025

Les séances du conseil municipal débutent à 20h15.